

LE PROGRAMME

Taïde

PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI

UQAC

Pour toi tout
SPÉCIALEMENT

LE PROGRAMME

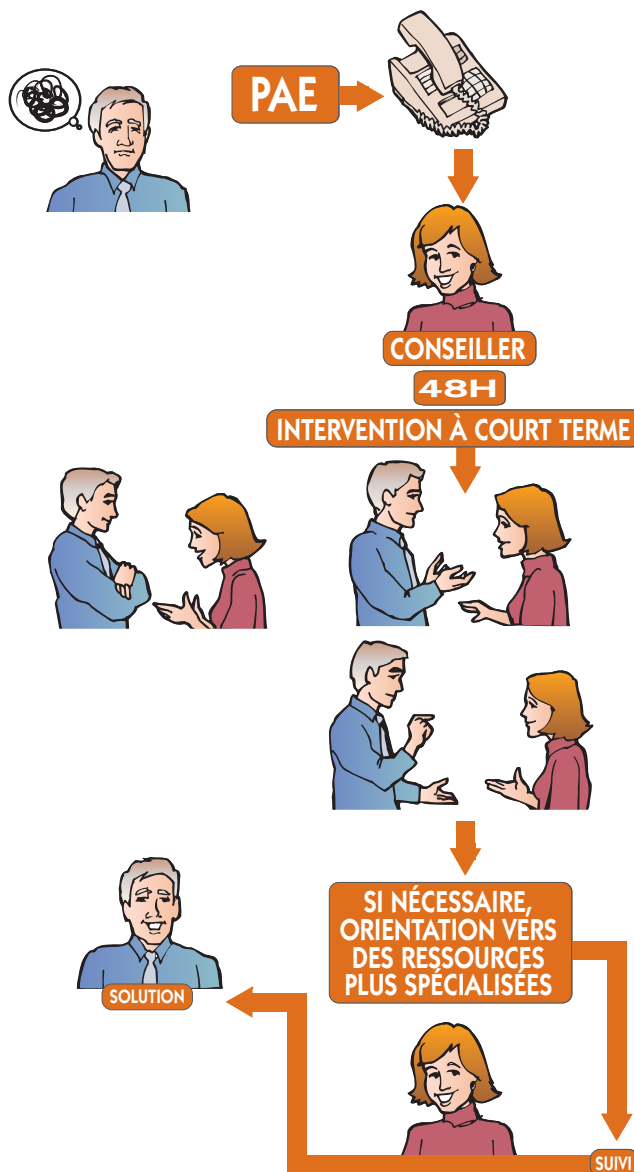
Taïde

PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉ(E)S
OU
PROGRAMME D'AIDE
AU PERSONNEL

Au Saguenay :
418 690-2186

Autres secteurs :
1-800-363-3534

Info aide
www.taide.qc.ca



COMMENT SE PRÉVALOIR DES SERVICES DU PROGRAMME D'AIDE ?

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean :	418 690-2186
Autres secteurs :	1 800 363-3534
Info-Aide et évaluation PAE :	www.taide.qc.ca

LE PROGRAMME

Taïde

QUAND LA
CHARGE
DEVIENT
FARDEAU

PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI

UQAC



POURQUOI UN PROGRAMME D'AIDE?

L'Université du Québec à Chicoutimi se préoccupe du bien-être et de la santé de son personnel. C'est pourquoi il a mis en place un **Programme d'aide aux employés (PAE)**.

En tant qu'employeur, nous croyons important de vous supporter dans les moments difficiles de votre vie.

DANS QUEL BUT?

Le présent programme a pour but d'aider les employés en difficulté à obtenir, le plus tôt possible, l'assistance nécessaire pour solutionner leurs problèmes personnels avant qu'ils ne s'aggravent.

Le PAE est là pour vous aider à atteindre ou rétablir l'équilibre qui vous permettra de mieux poursuivre votre vie personnelle et sociale.

QUELS PROBLÈMES SONT COUVERTS PAR LE PROGRAMME?

- La famille
- Les relations de couple
- L'alcool, les drogues et les médicaments
- Les difficultés personnelles et affectives
- Le stress et l'épuisement professionnel
- Les problèmes financiers et les questions juridiques (accès à la banque de ressources seulement)

QUI A ACCÈS À CE PROGRAMME?

Le programme est accessible directement, sans intermédiaire, à tous les employés titulaire d'un poste à l'**UQAC** et aux chargés(es) de cours en simple emploi à l'**UQAC**.

Y ont également accès, les membres de la famille immédiate (conjoint(e) et enfant(s) des employés énumérés ci-dessus).

Les retraités et préretraités sont couverts pendant une période d'un an après la date de leur départ.

QUELS SONT LES SERVICES OFFERTS?

Le PAE met à votre disposition les services suivants :

- Aide téléphonique : accès par téléphone, 24 heures sur 24, 7 jours / semaine (« counseling » téléphonique pour urgence seulement, les soirs, les nuits et les fins de semaine)
- Possibilité de rencontre avec un conseiller dans les 48 heures
- Informe sur le service et évalue la situation
- Intervient avec une approche court terme
- Si nécessaire, oriente vers des ressources plus spécialisées

QUI DONNE LE SERVICE DU PROGRAMME D'AIDE?

Une firme de consultants spécialisée en PAE a le mandat de fournir les services d'intervention à tous les employés de l'**UQAC** désireux de profiter d'un tel programme.

ET C'EST GRATUIT!

Les honoraires des conseillers sont payés par l'Université dans le cadre du programme d'aide aux employés.

Si vous avez besoin d'une aide plus spécialisée, votre conseiller vous dirigera vers les ressources appropriées. Dans ce cas, le coût des consultations ultérieures peut devenir votre responsabilité, si celles-ci ne sont pas couvertes par votre assurance-collective.

LES SERVICES SONT-ILS CONFIDENTIELS ET ANONYMES?

Ce programme est entièrement anonyme et confidentiel :

Anonymat : vous êtes reçu à l'extérieur du milieu du travail dans les bureaux de la firme-conseil.

Confidentialité : aucune information n'est dévoilée à votre employeur ou à qui que ce soit à moins d'une autorisation signée par vous.

LE RECOURS AU PROGRAMME PEUT-IL CAUSER UN PRÉJUDICE?

La décision de l'employé de participer ou non au PAE ne causera aucun préjudice quant à sa réputation ou à ses chances d'avancement.

N.B. : Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.